Collège
Georges Brassens
3 cours du Maréchal Joffre
33720 PODENSAC

Site : www.college-podensac.fr
Tél. : 05-56-27-17-61
Fax : 05-56-27-47-50
Mél : ce.0330108n@ac-bordeaux.fr

Protocole D'accueil
A compter du 18 mai 2020

Ce protocole présente les règles d'organisation pour le retour des élèves de 6e et de 5e, et les élèves de SEGPA le 18 mai. Il s'inscrit dans le cadre des protocoles nationaux et départementaux, il peut être modifié à tout moment sur décision du chef d'établissement. Plan validé à la CHS et approuvé en conseil d'administration le 14 mai.

Il s'applique à l'accueil des élèves de 4e et de 3e dès le 2 juin 2020.

Ce document récapitule les prescriptions et les modalités de contrôles pour :

- Accueil des élèves
- Aménagement des salles de classes
- Gestion de la circulation des élèves
- Activités sportives et culturelles
- Récréation
- Nettoyage/désinfection des locaux
- Gestion de la demi-pension
- Enseignements spécifiques

Et il présente les actions à conduire si :

- Cas suspecté de covid-19 au sein de l'établissement scolaire
- Cas avéré du covid-19 au sein de l'établissement scolaire

Si les parents décident de scolariser leur enfant, ils ont l'obligation de prendre sa température avant le départ pour le collège.
En cas de symptôme ou de fièvre (37,8 °C ou plus), l'élève ne doit pas se rendre au collège et en informer le service de vie scolaire.
Ils jouent **un rôle fondamental dans la sensibilisation de leur enfant au respect des règles de fonctionnement et des gestes barrière.**
Pour rappel :

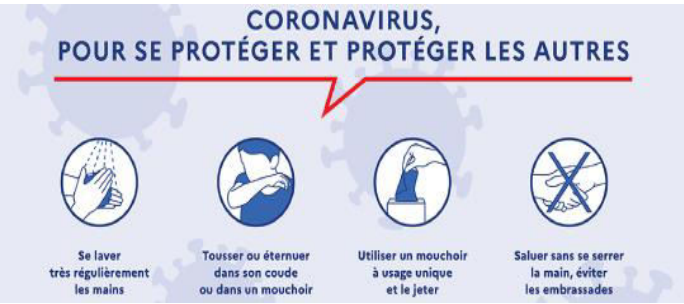

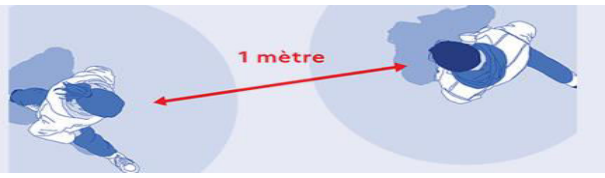

Respecter une distance d'au moins un mètre

Ce cadre sanitaire repose sur cinq principes généraux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
- La communication, l'information et la sensibilisation

Principes De Précaution Préliminaires :

- **Hygiène** : savon dans les toilettes, gel hydroalcoolique, nettoyage régulier des surfaces de contact, désinfection des locaux et du mobilier en particulier poignées de porte et sanitaires quotidiennement. Laisser la porte ouverte de la salle de classe pour permettre une aération des locaux fréquente.
- **Occupation des salles** : le groupe classe occupe la même salle quotidiennement, pour limiter les déplacements des élèves, ils resteront à la même place durant toute la journée.
- **Gestion des flux** : pas de stationnement devant le portail à l'entrée ou à la sortie du collège. Balisage d'un circuit de circulation en sens unique dès l'entrée du collège et dans les couloirs et escaliers du bâtiment pédagogique ainsi qu'à l'entrée de la salle de restauration.
- **Equipement de plexiglas** au guichet du secrétariat de direction et de gestion, en salle des professeurs.
- **Mise à disposition de distributeur de gel hydroalcoolique** dans les lieux d'accueil des adultes (salle des professeurs, service de vie scolaire, infirmerie scolaire, secrétariat de direction, secrétariat de gestion, bloc sanitaire, salle de restauration).
- **Port du masque « grand public » obligatoire** pour tous les élèves et les personnels dans les situations où la distanciation risque de ne pas être respectée. Il est indispensable d'appliquer strictement l'ensemble des gestes barrière.

Organisation Pédagogique :

Effectif attendu le 18 mai, 175 élèves de 6e et 5e en demi-groupe par classe.
Effectif attendu le 2 juin, 145 élèves de 4e et 3e en demi-groupe par classe.
50 élèves de SEGPA de la 6e à la 3^{e}

1. Accueil Des Elèves

Les cours se dérouleront en groupe de 15 élèves maximum dans le respect des règles sanitaires recommandées selon un calendrier d'alternance :
Semaine Q1 : G1 lundi, mercredi et vendredi, G2 mardi et jeudi
Semaine Q2 : G1 mardi et jeudi, G2 lundi, mercredi et vendredi
L'emploi du temps sera consultable sur Pronote.

Les élèves prioritaires seront accueillis toute la semaine : les élèves en situation de handicap, décrocheurs ou en risque de décrochage, les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

2. Déroulement D'une Journée Type :

2.1 Entrée du collège

- A la descente du bus, les élèves se dirigent vers le sas d'entrée du collège en gardant une distance d'un mètre entre chaque élève.
- Il sera interdit aux parents de pénétrer dans l'enceinte de l'établissement.
- Le port du masque fourni par les responsables légaux est obligatoire pour entrer et se déplacer dans le collège. Il pourra être retiré sur le temps du déjeuner. Deux masques par jour sont nécessaires, un le matin et un l'après-midi sachant que la durée d'un masque est de 4 heures. L'élève devra ranger son masque usagé dans son cartable. Les parents devront munir leur enfant d'une boite à cet effet pour ne pas contaminer son cartable.
- L'élève présente son carnet de liaison à l'accueillant du collège.
- L'élève se dirige directement dans sa classe en respectant et en suivant le fléchage au sol et/ou aérien.
- L'élève ne doit pas faire de pause dans la cour de récréation ou autre zone d'attente.

2.2 Entrée en classe

- Il n'y aura pas de sonnerie. Les professeurs se rendent dans leur salle avant l'entrée des élèves. Ils accompagnent les élèves pour se laver les mains avec une dose de gel hydroalcoolique à l'entrée de la salle et les élèves se dirigent directement à leur table en respectant le sens de circulation.
- Port du masque obligatoire par les adultes et les élèves lors des déplacements.
- Limiter au maximum les déplacements dans la classe.
- L'élève n'échange aucun objet personnel avec ses camarades.
- A la fin de la séance, l'élève reste à sa place et c'est l'enseignant qui se déplace d'une salle à l'autre.
- Les assistants d'éducation sont dans la cour, surveillent l'entrée du bâtiment pédagogique
- L'entrée des élèves se fait par la droite du bâtiment pédagogique. Il est impératif de suivre le sens de circulation signalé dans tous les bâtiments.
- Les portes des salles de classe et les fenêtres doivent rester ouvertes pour garantir une ventilation permanente.
- La disposition des tables respecte la distanciation physique exigée. Il est interdit de les déplacer.
- Chaque groupe classe est affecté à une salle spécifique. Les élèves gardent la même place toute la journée.

2.3 Récréation

- L'enseignant guide le groupe classe vers la cour de récréation attribuée à la classe dans le respect de la distanciation physique
- Les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets sont proscrits, ainsi que les structures de jeux de contact (table de ping-pong, par exemple).
- L'élève respecte les gestes barrières et la distanciation physique. Port obligatoire du masque.
- A la fin de la récréation, les élèves remontent en classe avec un adulte en respectant la distanciation physique, les pictogrammes et les sens de circulation.

- Au retour en classe, l'élève prend une dose de gel hydroalcoolique afin de se désinfecter les mains.

2.4 Pause méridienne

- Mêmes principes de précaution à respecter que durant le temps de récréation.
- Durant toute la pause méridienne, les élèves restent dans la cour attribuée à leur classe. Le port du masque est obligatoire.

2.5 Demi-pension

- Un panier repas froid est proposé aux élèves demi-pensionnaires.
- Avant le repas l'élève se lave les mains, il se dirige vers sa table en suivant les consignes de l'adulte et le sens de circulation. Il enlève son masque.
- L'élève prendra son repas sous surveillance de l'équipe du service vie scolaire.
- A la fin du repas, l'élève attend l'autorisation de sortir afin de limiter les croisements dans la salle de restauration
- A la sortie de la demi-pension, l'élève se lave les mains, met son deuxième masque et retourne dans sa cour pour finir le temps de la pause méridienne.
- Le collège fournira des petites bouteilles d'eau, l'usage des pichets d'eau est proscrit.

2.6 Dernière heure de la journée

- Suivant l'emploi du temps, l'adulte en charge de la classe accompagne le groupe en respectant le sens de circulation, les mesures barrières et la distanciation physique jusqu'au portail.

En cas d'absence d'un professeur ou d'heures de permanence, l'élève reste dans sa salle, un assistant d'éducation prend le relai. Les élèves peuvent être aussi amenés dans la cour dans le respect du maintien de la distance de sécurité exigée.

Consignes Générales Pour L'ensemble Du Personnel

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pendant les déplacements.
Appliquer strictement les gestes barrière.
Maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files lors de tous les déplacements.
Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage
Éviter de partager le matériel informatique, matériel de bureau, outillage.
Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent, stylos compris.
Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique.
Rappeler très régulièrement les consignes.

La salle dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19 sera la salle de réunion située à côté de l'infirmerie scolaire.

Les professeurs pourront travailler dans leur salle pendant le reste de leur emploi du temps pour l'enseignement à distance.

Les commensaux devront amener leur repas pour déjeuner au restaurant scolaire.
Enseignement Spécifiques :
Afin d'éviter au maximum les déplacements des élèves et la désinfection de la salle spécialisée après chaque occupation, les préconisations recommandent l'utilisation de supports vidéo.
Activités Sportives Et Culturelles
- Les élèves seront en tenue de sport dès 8h30 afin d'éviter l'utilisation des vestiaires.
- Interdiction des jeux de ballons, sports de contact ou collectifs.
- Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, pas de prêt de matériel collectif
- Privilégier des parcours sportifs individuels

Fermeture du CDI
Interdiction du prêt de matériel en dotation collective.
Eviter les photocopies de documents.
Privilégier les supports audio-visuels.

Le nettoyage et la désinfection des locaux seront réalisés tous les jours selon le protocole sanitaire édité par le conseil départemental.

Gestion D'un Cas Suspect

Conduite à tenir :

❖ En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève

1. Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie scolaire ou dans la salle dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de l'éducation nationale.
2. Appel sans délai des responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
3. Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève, le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmière scolaire pourra être sollicité si les responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
4. Désinfection de la salle où a été isolé l'élève après un temps de latence de quelques heures.
5. Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin scolaire.

<u>En cas de test positif :</u>

- Information des services académiques qui se rapprochent des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou du collège pourront être prises par ces instances.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents d'élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui

❖ En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte :

1. Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
2. Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
3. Désinfection de la salle où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
4. Poursuite stricte des gestes barrière

<u>En cas de test positif :</u>

- Information des services académiques qui se rapprochent des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement
- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. Le médecin de prévention peut être sollicité.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou du collège pourront être prises par ces instances.
- Nettoyage et désinfection des locaux occupés et objets touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents d'élèves ayant pu entrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par le collège.
  - Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 4_h qui précédent son isolement.
  - Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui

Le règlement intérieur de l'établissement reste valide, il s'adapte à ce protocole.

D.GOUINEAU, Principale